

MedWetCoast Evaluation Finale

TUNISIE

Dennis Fenton, Team Leader
Selim Riveill, Expert National
Philippe Staatsen, Local Development Specialist
Tarek Abulhawa, Protected Area Specialist

INTRODUCTION

I Vue d'ensemble.

1. Au démarrage du projet, une liste de sites dégradés était signalée et une agence nouvellement créée (APAL) avait reçu pour mandat de s'occuper de zones côtières et dont la compétence et la réputation relatives aux zones côtières humides étaient limitées. Au niveau national, les zones humides n'étaient pas considérées comme revêtant de l'importance.
2. La mise en œuvre du projet MWC a contribué de manière significative à changer cette situation. L'APAL a actuellement une crédibilité largement accrue, plus particulièrement dans la zone d'intervention du projet. Une approche et un cadre de conservation ont été mis en place, dans cette zone – ce qui est, en seulement cinq années, un résultat considérable. Ceci comprend des sites protégés qui fonctionnent, qui sont visibles et où il existe une capacité de gestion. Dans cette zone d'intervention, plusieurs sites dégradés ont été améliorés, et la situation des sites les plus préservés a été maintenue. Plusieurs décisions cruciales, prises par des décideurs locaux, montrent que le projet a eu un impact sur les attitudes et qu'il a permis des progrès vers des changements de comportement. Au niveau national, il existe maintenant une expertise en matière de gestion de zones humides et de zones côtières.
3. Mais sur certains points on aurait pu attendre plus du projet. Par exemple, il aurait pu renforcer davantage de compétences au niveau national – capacités individuelles, institutionnelles et systémiques. Il aurait pu explorer des outils et pratiques novateurs et initier leur développement. Il aurait pu initier une approche plus stratégique de conservation, à travers le Cap Bon, des sites globalement significatifs. Il aurait également pu avoir plus d'impact au niveau local, plus particulièrement en terme d'une plus grande attention accordée à la biodiversité.
4. Les lacunes du projet résultent surtout de l'approche de mise en œuvre. Premièrement, cette approche supposait un fort soutien de la part de la RFU/RCU – mais celui-ci était en réalité limité. Deuxièmement, les promoteurs du projet (PNUD/FEM, FFEM, PNUD et APAL) avaient une capacité limitée en matière de pilotage stratégique ou d'appui à la résolution des problèmes rencontrés. Tertio, le cadre logique initial n'était pas adéquat ; il n'a jamais été convenablement ajusté et n'est jamais devenu un outil efficace de gestion souple. Quatrièmement, l'équipe de projet n'a pas été mise en place assez rapidement, était trop petite et manquait d'expériences essentielles. Enfin, une fois le projet ayant dépassé les préalables nécessaires et sa mise en œuvre réellement initiée, la pression d'agir et de décaisser a fortement pesé sur les décisions prises et sur la programmation périodique.
5. Pour ce qui est de la durabilité, plusieurs aspects très positifs doivent être signalés. Parmi ceux-ci figure notamment le fait que le gouvernement a accordé pour les années à venir un budget significatif à l'APAL, pour des activités MWC et pour des zones humides. Il faut également souligner que les objectifs du projet MWC ont été intimement intégrés au niveau de l'APAL, et leur forte appropriation par l'APAL. Toutefois, la forte pression humaine exercée sur certains sites, la fragilité des changements de comportement qui y ont été obtenus et le nombre limité de personnes (au niveau de l'APAL et de l'équipe de projet) qui étaient pleinement impliquées dans le projet, font que la durabilité n'est pas encore assurée.

II Méthodologie.

6. La méthodologie est décrite dans le rapport général d'évaluation du projet régional.
7. Pour donner ses appréciations/notations, l'équipe d'évaluation a d'abord déterminé ce qui s'est passé au cours du projet et ce qui pouvait être attribué au projet. Ensuite, elle a :

- Procédé à des recoupements avec d'autres projets et acteurs locaux en Tunisie, pour voir ce qui était réellement faisable ;
- Procédé à des recoupements avec des centaines d'autres projets connus d'elle, afin de déterminer ce qui peut être attendu de ce type de projet, dans des pays comparables ;
- Tenu compte de l'avis de l'expert national sur ce qui est faisable dans le contexte national.

III Portée de l'évaluation.

8. La portée de cette évaluation est déterminée par les 6 critères d'évaluation du FEM et par le cadre logique du projet. Les 6 critères FEM sont : réalisations (en termes d'impact), durabilité, participation, rapport coût/avantage et efficience, approche de mise en œuvre et suivi/monitoring et reporting. Il convient de noter qu'afin de faciliter la cohérence de l'évaluation à travers les six pays du projet MWC, un cadre logique modifié a été utilisé, dans lequel l'objectif 2 a été subdivisé en 2 résultats distincts (2.1 et 2.2).

IV Contexte National

9. Les six pays d'intervention du projet MWC sont très divers. La présente évaluation tient compte de ces différences et elle évalue le projet par rapport à *ce qu'on peut considérer comme faisable dans le contexte Tunisien et avec les ressources du projet.*

10. Les éléments spécifiques du contexte Tunisien comprennent:

- Un bon cadre institutionnel bien structuré, mais avec beaucoup de chevauchements de prérogatives ;
- Une déconcentration forte, mais certains services locaux sont moins forts techniquement;
- L'APAL a changé à deux reprises de Ministère de tutelle pendant la durée du projet ;
- Le traitement spécifique de la gestion des zones humides et du littoral est relativement nouveau;
- Bien que la Biodiversité représente une priorité au niveau national, elle ne fait pas partie des préoccupations quotidiennes et locales tunisiennes.

EVALUATION

I Impact (Accomplissements)

A Renforcement des Capacités au niveau national

11. Avec le soutien du projet, l'APAL a généralement bien piloté son approche de la conservation. Beaucoup d'aspects positifs ont été constatés. Les objectifs du projet MWC sont bien ancrés dans l'APAL et l'agence a renforcé sa capacité institutionnelle concernant la conservation des zones humides et côtières. L'APAL a établi sa réputation en tant qu'organisme responsable de ces sites (les sites sont classés 'sensibles' selon la loi tunisienne) acquérant une crédibilité particulièrement au niveau local pour leur gestion.

12. Il faut surtout souligner l'institutionnalisation des objectifs du projet, par une inscription budgétaire de l'ordre de 6,6 millions de Dinars Tunisiens prévue, sous la tutelle de l'APAL, dans le cadre du 11^{ième} Plan National de Développement Economique et Social de la Tunisie pour la période 2007 – 2011. Il faut aussi signaler l'initiation de l'élaboration de la Stratégie Nationale pour les Zones Humides (SNZH). Elle a été intégralement confiée à l'APAL par le Comité Technique pour la Biodiversité de la Commission Nationale du Développement Durable et devrait être soumise à son approbation finale avant la fin de l'année 2006.

13. Néanmoins quelques faiblesses ressortent. Peu de progrès ont été constatés pour certaines démarches importantes prévues dans le document du projet. D'abord, le travail de préparation de la SNZH a démarré très tard et n'a pas beaucoup avancé. De plus, rien de concret n'indique que le projet a essayé de démarrer le processus fondamental d'intégration de la gestion durable des zones humides dans les secteurs clés (par exemple l'agriculture, le tourisme et le transport). Au niveau juridique, l'APAL a mené pendant le projet une étude qui a mis en évidence la nécessité de créer une loi concernant les Aires Marines Protégées - un projet de loi serait donc en cours d'examen au niveau du Parlement. Hormis cela, le travail qu'aurait fourni le projet MWC pour contribuer à renforcer le cadre juridique n'est pas fort visible. Par exemple, la délimitation du littoral (où les prérogatives de l'APAL s'exercent) n'est pas encore terminée - ceci crée un vide juridique important. Enfin, la contribution du projet au déplacement vers le nord des couloirs de navigation internationale en méditerranée est fort appréciée.

14. Donc, le cadre stratégique, juridique et institutionnel n'a pas bien avancé pendant le projet, malgré ce qui était prévu dans le document de référence. Il se peut que la direction du projet ait décidé de ne pas mettre l'accent sur ces choses, mais une telle décision stratégique n'a pas été mentionnée dans les rapports du projet. On note que la version provisoire de la SNZH (datée septembre 2006) insiste sur des tels renforcements – ce qui prouve qu'ils sont toujours nécessaires.

15. Outils/modèles de gestion : Le projet n'a pas exploré ou expérimenté des approches alternatives pour la conservation ou des outils novateurs, en particulier en ce qui concerne les « financements durables » (par exemple: les Instruments basés sur le marché (MBIs), les paiements pour services environnementaux (PSE), l'évaluation économique des valeurs environnementales, des impôts, une gestion par des privés ou par des ONG, des droits d'entrée. Les « trade-offs » potentiels (par. ex. diminution du pâturage contre un appui au développement de l'apiculture) n'ont pas été concrétisés.

16. Tous les sites du projet sont situés au Cap Bon – une seule région administrative. L'équipe d'évaluation estime qu'une approche au niveau du Cap Bon (pour sa gestion /son développement) peut être envisagée afin de résoudre certains conflits et d'exploiter certaines opportunités. Par exemple, l'Atlas élaboré permet d'ébaucher une « vision de la région ». Mais l'équipe MWC (et l'APAL pendant le projet) n'a pas cherché à aller au-delà de quelques réflexions préliminaires au niveau du diagnostic- ce qui constitue une occasion manquée.

17. Recommandation : L'APAL devrait expérimenter des outils innovants et devrait initier une approche de gestion intégrée (liée au développement) au niveau du Cap (ex : développement touristique et gestion des ressources en eau, avec prise en compte de la biodiversité).

18. Finalement, le développement de capacités individuelles au niveau national a été limité à un nombre assez restreint d'individus. Le projet aurait pu contribuer à former un plus grand réseau d'intervenants.

B Protection des sites

19. Le projet a élaboré de bonnes bases pour une gestion efficace des sites du Cap -Bon via l'APAL. De façon générale, l'approche était bonne, c'est-à-dire : établissement d'une présence sur des sites dégradés, préservation de secteurs vierges, délimitation du territoire en fonction des habitats/paysages et de la biodiversité.

Planification

20. La planification a été professionnelle, quoique la qualité des plans d'aménagement reste variable entre les 2 prestataires contractés (au moins un des 2 a fourni un travail de bonne qualité). Il reste que ce

processus aurait pu être davantage mis à profit pour renforcer les capacités de l'APAL et d'autres acteurs concernés (même si l'objectif en Tunisie vise en particulier le développement des capacités du secteur privé).

21. Des liens institutionnels durables ont été établis avec d'autres agences (ONAS...) ou représentations locales de département ministériels (CRDA ...) ou avec certaines O.N.G (A.A.O ...). Ceci constitue une innovation pour la conservation de la Biodiversité en Tunisie, même si le processus de participation des agences et des O.N.G. locales reste parfois questionnable sur la « représentativité ».

22. L'équipe locale s'est toutefois appropriée ces plans et a même participé à leur rédaction. Ceci a permis le renforcement des capacités de certains et la maîtrise des processus, malheureusement limité au petit nombre de personnes présentes à l'époque.

23. Il faut noter que le processus de planification a été assez long.

Plans de Gestion (PG)

24. Les plans ont tous été approuvés par le comité national de pilotage, ce qui constitue une base forte pour leur futur statut juridique. Ils sont complets, réalisables, assez clairs sur ce qu'il y a faire et traitent en général toutes les menaces majeures. Ils représentent un bon éventail d'actions, considèrent de façon réaliste les aspects socio-économiques et leurs liens à la biodiversité. Ils recourent à une utilisation innovatrice de 'plusieurs scénarios', qui ont toutefois été exploités de façon inadéquate.

25. D'autres points faibles sont à signaler, par exemple :

- certaines cartes, utiles pour la prise de décision et la gestion (ex : cartes socio-économiques, de la population et des habitats) à l'échelle des sites, n'ont pas été établies;
- Les plans pour la délimitation des activités de conservation (zoning) sont insuffisamment détaillés et les règles d'utilisation des zones sont à spécifier de façon pratique ;
- Les PG sont peut-être trop complets pour être utilisés par le personnel de terrain ; pour résoudre ce problème et celui de la langue, il aurait été utile d'en faire une version résumée et en arabe, adressée à ce personnel et à certains partenaires peu familiers avec la gestion des aires protégées.

Mises en Œuvre des PG

26. L'équipe locale est forte, motivée, engagée et bien informée. Complétée (quoique sur le tard), elle reste trop petite et manque d'expertise sur certains aspects. La structure interne de l'équipe devrait être renforcée. Recommandation : L'APAL devrait intégrer l'équipe actuelle à ses effectifs, renforcer ses capacités par des formations ad-hoc et y adjoindre d'autres experts. La délégation des pouvoirs à l'équipe locale est beaucoup trop limitée. Ses cadres devraient être assermentés afin de pouvoir appliquer directement les lois et dresser des contraventions.

27. L'exécution des PG a été concentrée sur l'aménagement de gestion des sites et le développement d'infrastructures. Ceci était en soi positif et essentiel, permettant d'établir pour le projet et l'APAL une présence, de la visibilité et des « frontières », en valorisant les emplacements choisis. Leur portée s'étend au changement des attitudes locales concernant les zones humides et les ressources naturelles. Cela a été accompagné par des opérations de sensibilisation (directement via les éco-gardes, des programmes de TV, des signaux) - qui auraient pu être plus systématiques. D'après les prévisions de l'équipe MWC tunisienne, ces actions reconnues comme primordiales vont être étendues sur d'autres sites, grâce au travail avec les communes qui commencent à s'approprier les PG.

28. Il y a eu peu d'investissement visible dans le renforcement des capacités de gestion des sites et dans

d'autres aspects ne concernant pas les aménagements (personnel, formation, ressources, équipement, développement économique et financement). De même, en ce qui concerne les programmes de conservation et de réhabilitation des habitats, peu ont été engagés. De plus, la mise en œuvre, essentiellement menée par des entreprises généralement autres que locales, n'a pas généré assez de revenus pour la population voisine aux sites.

29. Les modalités de choix des priorités pour les actions à mettre en œuvre semblent peu claires. Les activités semblent plus conduites au coup par coup que de façon stratégique. Par exemple, bien que la matrice de hiérarchisation ait clairement indiqué l'importance de la zone humide de Tafekhsit, aucune mesure n'y a été prise.

30. La biodiversité en tant que centre d'intérêt reste à mettre en valeur de façon plus accrue par rapport à l'amélioration générale de l'environnement ou à la gestion des impacts des activités anthropiques aux alentours des sites. Les liens plus ou moins directs entre ces activités et la biodiversité restent toutefois entendus.

31. Recommandation : Des plans de gestion des visiteurs et des plans de financement durables doivent être élaborés. Ensuite, les capacités pour développer ces derniers doivent être renforcées.

Suivi (surveillance)

32. L'approche du suivi via des O.N.G.s, institutions de recherche... est bonne, mais est-elle durable ? Un bon nombre d'opérations de suivi ont démarré récemment (entre 2005 et 2006), via des conventions. La réalisation de ces opérations devrait aider à former l'équipe locale.

33. Le « monitoring systématique », tout autant qu'il puisse exister, a commencé très tardivement et ne peut être employé pour l'instant en tant qu'outil d'aide à la prise de décision. D'autre part, l'équipe MWC tunisienne n'a pas eu encore le temps de produire des résultats tangibles concernant directement la biodiversité.

34. Certains aspects techniques du monitoring auraient pu être plus importants, même dans le contexte local. Par exemple, il n'y a aucun suivi de 'mentalités' ou de 'perception', bien que l'équipe du projet ait dit avoir changé ces derniers. Généralement, le suivi des aspects socio-économiques est insuffisant.

35. Recommandation : L'équipe doit capitaliser ses expériences et mettre en place un vrai système de suivi, remédiant aux principales insuffisances observées.

C *Suppression des causes profondes, changements des comportements, aspects socio-économiques*

Planification

36. Une longue liste d'activités pertinentes a été identifiée pendant le processus d'élaboration des plans de gestion. Ceci est d'autant plus positif que le lien avec la biodiversité a été correctement effectué.

Exécution

37. Elle a essentiellement consisté en des aménagements très visibles et des actions de sensibilisation.

38. Les actions physiques majeures suivantes ont été achevées ou sont en cours de réalisation :

- Le nettoyage des sites et particulièrement celui de plusieurs lagunes, utilisées auparavant comme des dépotoirs, même par les municipalités ;
- Le traitement des eaux usées et surtout la restitution des eaux traitées dans la lagune de Korba pour

- assurer son alimentation en eau douce ;
- l'agrandissement des buses reliant 2 parties de cette lagune afin d'y améliorer la circulation de l'eau douce;
- L'installation de plusieurs passerelles au travers des lagunes, dont une à la place d'une route initialement projetée au même endroit ;
- la transformation de l'abattoir de Korba, source de nuisance, en éco -centre ;
- La stabilisation des dunes de sable de plage sur 1 Km de linéaire côtier, à Takelsa.

39. Egalement à Korba, le Plan d'Aménagement Urbain (PAU) a été modifié de manière à prendre en compte la protection de la lagune.

40. Les actions suivantes, visant le changement des comportements des touristes et d'autres usagers des espaces naturels, ont été menées :

- la sensibilisation par le biais de séances organisées spécialement à cet effet ou au quotidien par les équipes locales d'écogardes, la mise en place de barrières ou de panneaux ; ensemble, ces actions ont participé au changement des attitudes locales vis-à-vis des ressources naturelles / de la biodiversité et ont pu influencer ainsi les comportements ;
- la surveillance étroite, par le CRDA, de la forêt d'Oued el Abid, qui a permis d'y arrêter la production illégale de charbon de bois.

41. Quoiqu'il en soit, beaucoup d'activités « de développement » (dont certaines sont considérées comme telles, bien que liées de façon très indirecte à la biodiversité) n'ont pas été réalisées. Sept seulement (apiculture - goutte à goutte – tracteurs – passerelles - adaptation du P.A.U à Korba - rejets des eaux usées récupérés - parking de Maamoura) ont été mises en œuvre alors qu'au moins vingt actions sont comptabilisées en tant que tel, dans les PG. Parmi les activités importantes non réalisées, figurent la gestion améliorée du pâturage, l'éco-tourisme local et l'étude de l'usage du stock d'eau des lacs.

Municipalités

42. Pour ce qui est des impacts à porter au crédit du projet, plusieurs municipalités et certains officiels (par exemple : à Korba, Takelsa, Maamoura et El Haouaria ; les hauts cadres régionaux du CRDA) ont changé leurs perceptions et donc leurs pratiques environnementales vis-à-vis des zones humides, perçues auparavant comme sites de décharge, sans valeur et actuellement comme potentiels à gérer.

43. Cependant, d'autres acteurs ont peu ou pas évolué, par exemple : plusieurs municipalités dans la zone des lagunes (qui n'ont pas encore adapté leur P.A.U. de manière à préserver leurs zones humides ; cas de Kelibia, qui héberge le site de Tafekhsit); des techniciens de terrain du CRDA ; la plupart des unités industrielles déversant leurs eaux usées dans les lagunes ; les bergers d'El Haouaria et des producteurs de charbon de bois à Dar Chichou.

44. Les modalités de sélection des actions du projet auraient relevé d'une stratégie délibérée, déterminée en partie par des contraintes de temps. L'équipe d'évaluation estime que les choix correspondants ont été trop radicaux et qu'ils ont aussi été déterminés par un certain évitement des situations et des problématiques difficiles. Plus d'actions de développement auraient pu être entreprises avec la population locale et les municipalités, afin justement d'assurer des impacts plus importants et plus durables sur la biodiversité (ex : contrôle du pâturage à El Haouaria et Korba pour protéger la végétation naturelle et les plantations ; protection du site de Tafekh sit).

Suivi et monitoring

45. Le suivi des pratiques qui ont un impact sur la biodiversité (ex : activités industrielles, dépôts sauvages de déchets) est très partiel. Il en est de même pour le suivi scientifique de la biodiversité et de

l'environnement, qui ont surtout porté sur l'eau et la faune ornithologique.

D Régionalisme (boucler le cercle méditerranéen)

46. La structure régionale (RAC, RSC, RFU/RCU) n'a pas été considérée comme très utile. Le rôle de la RCU n'a pas toujours été clair. Les contraintes linguistiques ont fait que certains produits régionaux du Projet MWC n'ont pas été employés (ce fut le cas pour le MPPR). La dimension régionale semble aujourd'hui être plutôt considérée sous l'angle de la concurrence que sous celui de la coopération constructive. La Tunisie a toujours participé au RAC. On note que certaines recommandations du RAC (comme inclure les pays dans le RSC) n'ont pas été adoptées.

47. En ce qui concerne le RFU/RCU, l'équipe MWC tunisienne a apprécié l'assistance technique fournie par le RFU. Elle regrette que, faute de fonds, ceci n'ait plus été possible après la création du RCU.

48. L'équipe MWC tunisienne a fait des efforts louables afin de soutenir le régionalisme. Par exemple, elle a fait traduire le MTR, fourni un expert pour le MPPR et a fait construire un centre ornithologique prévu par l'A.A.O pour agir au niveau régional.

49. Plus spécifiquement, le cercle a été partiellement bouclé avec le Maroc et le CdL, ce qui a amené certains avantages. La Tunisie a profité d'une utilisation judicieuse de l'expertise internationale. L'équipe Tunisienne a apprécié cette expertise.

II Durabilité.

Au niveau régional.

50. Les liens avec le CdL et les pays limitrophes sont établis de façon assez stable. Mais dans les conditions actuelles, le régionalisme méditerranéen ne sera probablement pas durable.

Au niveau national.

51. Institutionnellement, le processus et les objectifs sont ancrés au niveau de l'APAL. C'est une bonne chose, mais il existe un besoin crucial d'impliquer davantage d'autres établissements et d'influencer d'autres institutions. Ceci est un obstacle majeur à la durabilité. L'équipe MWC tunisienne constitue un acquis, mais sa taille rend celui-ci fragile.

52. Pour ce qui est de l'attention accordée aux aspects techniques et à la biodiversité, l'équipe du projet est accompagnée d'un petit cercle de consultants mis en place. Elle bénéficie aussi de l'accompagnement de certains services de l'APAL, dont l'Observatoire. Encore une fois, la taille de l'équipe rend ce montage fragile. Ceci et les liens contractuels ne constituent pas une assurance sur le long terme, tant que l'équipe ne sera pas formée sur certains sujets, n'aura pas maîtrisé certains outils de gestion et n'aura pas acquis une documentation de référence. Aussi, l'APAL n'est pas fortement centrée sur la conservation de la biodiversité. Il s'agit donc de plus intégrer cette considération dans l'APAL et dans ses procédures, en créant éventuellement une unité « Aire protégée » (AP).

53. Financièrement, un budget national raisonnable semble assuré pour une suite au projet. Ce budget sera utilisé pour réaliser des Plans de Gestion, mais son détail n'est pas explicité. Un budget/plan d'action - plus détaillé et centré de façon claire sur la biodiversité - doit être développé.

Au niveau local.

54. L'équipe, les PG, le budget et certains aspects légaux contribuent positivement à la durabilité. Néanmoins, elle n'est pas garantie. La gestion des sites sera assurée durablement si :

- L'équipe est renforcée et ses membres sont maintenus au sein de l'APAL ;
- Les PG sont utilisés pour guider l'utilisation des moyens financiers et si le centrage sur la biodiversité est maintenu ;
- Les capacités en matière de législation et d'application des lois sont améliorées.

55. Pour ce qui est des décideurs locaux, les menaces urbaines directement liées aux déchets solides et aux eaux usées sont ou seront probablement prises en charge, de manière durable, à moyen terme. Mais d'autres risques (défrichement des aires protégées par les agriculteurs, pâturage, industrie, nuisances sonores) ne le sont pas, car leur suppression est tributaire de mentalités qui n'ont pas été modifiées.

56. Un exemple très important est constitué par les plantations autour des lagunes. Etant donné la disparition des clôtures de protection prévue à moyen terme, une haie et une large bande, plantées le long de ces clôtures, devaient remplacer ces dernières et assurer la visibilité et la protection des lagunes. Or, puisque le problème du pâturage n'a pas été résolu, la bande d'arbres n'a jamais été plantée et la haie a été quasi-entièrement détruite par le bétail.

III Approche de mise en œuvre.

Pilotage stratégique au niveau international et national

57. Le projet a connu beaucoup de problèmes de retards au démarrage. Il n'y a pas eu assez de soutien de la part du RCU/PNUD/FEM pour les résoudre. Ceci a contribué, par exemple, aux retards accumulés durant la préparation des PG.

58. Bien que limitée aussi par les procédures administratives qui représentent tout de même une garantie de contrôle pour le projet, l'APAL forte de sa propre vision et appuyée par le Comité National de Pilotage, a eu un rôle positif en matière de pilotage.

59. Le CdL a accompagné l'APAL par un soutien technique, qui est toujours apprécié et continu. L'ensemble des résultats générés par cette collaboration est positif, même si cela a probablement contribué au fait que d'autres modes d'intervention aient été peu développés. Toutefois, l'équipe du projet s'attendait à ce que le partenariat soit plus important avec la Tour du Valat. Par ailleurs, elle a eu recours à une expertise internationale qui s'est avérée très enrichissante et pertinente pour le processus de préparation des PG.

Gestion du Projet

60. De façon plus générale, l'approche de mise en œuvre des actions du projet n'était pas assez stratégique ou cohérente. Ceci et le manque de vue stratégique d'ensemble a fait que le projet est resté axé sur certaines activités. Les occasions manquées incluent une « approche au niveau du Cap Bon », le développement de « mécanismes de financement de la conservation ». Les bailleurs de fonds auraient pu aider à prendre du recul et à assurer des avancées plus substantielles sur ces plans.

61. Le cadre logique avait des lacunes et ceci constituait un obstacle à la réussite du projet. De plus, il semble que le projet ait été, au cours des 2 dernières années, « orienté, au niveau des bailleurs de fonds, par la nécessité de réaliser et de décaisser ». Ceci a probablement eu des conséquences par rapport au type d'actions choisies et au ratio coût/efficacité global des actions.

62. L'équipe s'est toutefois trouvée confrontée à plusieurs changements de procédure. Le projet a été ressenti comme un laboratoire d'essai pour des nouveaux procédés, requis sans être accompagnés d'une formation adéquate à leur maîtrise pour la plupart : le cadre logique, le changement du format des PIR/APR qui a eu lieu au moins 4 fois et la demande d'application des METT.

Réalisation « de terrain » :

63. Le projet est conduit par des praticiens professionnels. Il s'agit d'une bonne approche mais l'équipe formée est trop petite et a commencé trop tard. Ils ont peu de pouvoir et peu de moyens en main. L'APAL aurait pu monter l'équipe plus rapidement et la décentralisation aurait dû être plus marquée.

64. L'équipe a travaillé en établissant des contrats et des conventions (y compris avec des ONG). Ceci semble être une bonne approche, qui a aidé à impliquer beaucoup de partenaires. Mais elle a été essentiellement entreprise au niveau local et aurait probablement dû être développée au niveau national (par exemple : tourisme, développement de la stratégie).

65. Pour ce qui est des Comités de Pilotage Locaux, il n'y a pas d'indication que ce mécanisme ait été effectif.

IV Suivi et rapports

66. Les cadres logiques (CL) n'ont jamais été très utiles en tant qu'outil de suivi interne. Il faut noter que deux CL sont utilisés à la fin du projet. Leurs indicateurs n'ont pas été très profitables en tant qu'outils de gestion du projet.

67. Le reporting au PNUD/FEM et à l'AFD ne semble pas avoir été utile pour l'équipe de projet. Est-ce que l'APR/PIR a été profitable au PNUD ?

68. L'évaluation de mi-parcours (MTR) et la mission de suivi de juin 2005 ont eu un impact important sur le déroulement ultérieur du projet. Est-ce de la « gestion par choc » ?

V Rapport « Coût-Efficacité ».

69. L'accent a porté sur la mise en place des infrastructures et par conséquent, beaucoup d'activités de terrain ont été réalisées, ce qui a profité à la visibilité du Projet MWC et à celle de ses objectifs.

70. Le fait que le projet ait investi dans des partenariats et dans la construction d'alliances est très apprécié. Ceci est une étape indispensable au niveau d'une stratégie de conservation à long terme. Pourtant, il aurait été plus rentable d'investir davantage dans le renforcement des compétences (individuelles et institutionnelles) : le projet a consacré assez peu de ressources à la formation. Par ailleurs, beaucoup de petites actions de développement - dont certaines novatrices - qui auraient pu avoir un impact significatif, n'ont pas été tentées.

71. Le projet a amené certains acteurs clés à prendre en considération la biodiversité dans leurs programmes de travaux. Cependant, sur le court terme, le recentrage sur cette thématique n'est pas complètement assuré.

72. L'équipe d'évaluation ne peut pas porter de conclusion sur l'efficacité des investissements individuels.

VI Participation.

73. La majorité des questions relatives à la participation ont été couvertes ci-dessus. Une précision reste à amener en ce qui concerne les acteurs locaux. En effet, l'analyse des acteurs ne semble pas assez détaillée ou approfondie. L'implication effective d'acteurs locaux, bonne dans les toutes premières étapes de préparation des plans de gestion (particulièrement à Oued el Abid et El Haouaria ; mais bien moins pour ce qui est des lagunes dans leur ensemble), a significativement diminué par la suite.

74. Une des conséquences est l'absence de prise en charge effective du problème du surpâturage (directement lié à la biodiversité pour El Haouaria) par le CRDA, partenaire mandaté dans ce domaine qui n'est pas couvert par les prérogatives et l'expertise de l'APAL.

75. Cette participation ne s'est pas bien traduite en terme de sélection d'actions, dans la mesure où le CCGL a pu contribuer concrètement aux réflexions sur les points les plus techniques.

76. De même, il aurait été utile d'engager la population par des micro -contrats pour une approche plus « bottom-up ».

Conclusions – objectif global.

77. L'objectif global est de : *Conserver des espèces globalement menacées et leur habitat, en reconnaissant la conservation de la flore et la faune sauvage comme partie intégrante du développement humain durable, en renforçant les capacités des instances gouvernementales et non gouvernementales , afin de prendre en considération les questions qui ont trait à la conservation de la biodiversité.*

78. Il faut noter que cet objectif ne saurait être atteint ou mesuré à si brève échéance. Néanmoins, voici déjà quelques points positifs, à porter au crédit du projet MWC tunisien.

Conservation

79. L'équipe d'évaluation estime que les sites du projet hébergent une biodiversité globalement significative. Elle estime que :

- le projet a contribué à améliorer , de manière significative , paysages et environnement local sur plusieurs sites de la côte Est ;
- le projet a permis de maintenir l'intégrité des écosystèmes sur la côte ouest, à Oued el Abid, mais moins à El Haouaria et Dar Chichou ;
- la biodiversité s'améliore dans les sites lagunaires traités, quoique ceci ne puisse être affirmé avec une grande certitude ou précision.

Renforcement des capacités

80. A titre illustratif :

- La capacité de l'APAL a été renforcée, en même temps que sa crédibilité et sa motivation ;
- D'autres éléments importants d'un cadre de conservation sont en place ;
- La capacité de gestion des sites a été renforcée ;
- La capacité et les attitudes de plusieurs partenaires locaux ont été renforcées.

81. Il reste des faiblesses en matière de marketing/communication. De plus, en dehors de l'APAL, il y a peu de pistes indiquant des renforcements de capacités nationales ou peu d'indications de développement d'outils et de mécanismes de gestion de la biodiversité.

VII Abrégé des Recommandations

Pour les futurs projets en général

AU PNUD/Gouvernement : S'assurer que les futurs projets disposent d'un cadre logique clair et d'indicateurs utiles (voir les METT).

Pour les bailleurs de fond : Assurer que les projets de cette envergure sont soumis à une direction stratégique.

Pour l'APAL : Tout en maintenant des relations de travail bonnes et durables avec le CdL, s'assurer que d'autres partenaires internationaux, appliquant des approches alternatives à la conservation, soient invités en Tunisie et que leurs idées sont prises en compte, afin de nuancer et diversifier l'approche.

Pour l'APAL : Intégrer de façon intrinsèque la conservation de la biodiversité dans les procédures de l'agence, possiblement en établissant une unité 'Aires Protégées', en utilisant le savoir-faire acquis par l'équipe du Projet.

Pour le futur du projet MWC, financé par le gouvernement Tunisien

L'équipe d'évaluation convient qu'elle n'a entrepris qu'une analyse partielle des problèmes et concède qu'elle n'est pas assez bien placée pour faire toutes les recommandations nécessaires. Cependant, elle espère que l'équipe MWC tunisienne prendra en considération ce qui suit et qu'elle en fera une utilisation appropriée.

1. Développer des programmes de formation pour un groupe élargi d'acteurs à impliquer (de plusieurs agences) afin de renforcer les capacités au niveau national.
2. Employer les METT dès le début, dès la conception du projet même. Ceci peut exiger une formation aux METT.
3. Recruter l'équipe locale, renforcer davantage ses compétences et employer d'autres experts et gardes forestiers (par exemple, des chargés de dossier, si nécessaire à temps partiel, dans les domaines suivants : stratégies socio-économiques, législatives, touristiques et monitoring) ; Allouer au personnel des sites le pouvoir d'appliquer directement les lois (personnel assermenté) ; Augmenter l'autonomie et l'autorité déléguées à l'équipe locale.
4. Initier une approche régionale plus stratégique pour s'assurer de la conservation de la biodiversité du Cap-Bon.
5. Développer un plan détaillé de budget/actions centré sur la biodiversité. S'assurer que les plans de gestion sont employés pour diriger l'utilisation des fonds fournis et que la biodiversité y est sous-jacente.
6. En ce qui concerne l'exécution des MP, ils devraient être mis à jour comme suit :
 - Développer des cartes d'aide à la décision à l'échelle des sites (par exemple cartes socio-économiques, cartes de populations ou des habitats) ;
 - Développer des plans de zonage plus détaillés, avec des règlements clairs et spécifiques pour chacune des zones ;

- Développer une version synthétique facile à utiliser, y compris une traduction en arabe.
7. Investir dans le renforcement des capacités de gestion des sites et dans des approches autres que la mise en place « d'infrastructures » (par exemple formation du personnel, ressources, équipement, développement d'opportunités commerciales et financement).
 8. Examiner l'approche du projet pour y faire participer des partenaires (c.a.d. les contrats et les accords) au niveau national (par exemple au niveau du tourisme et du développement de stratégies).
 9. Envisager l'étude du surpâturage, son monitoring et l'étude de son impact sur la biodiversité.
 10. Commencer à tester des outils novateurs ou des approches alternatives pour la conservation ou pour les financements durables de la conservation. En outre, des plans de gestion des visiteurs et des plans durables de financement devraient être développés et les capacités à mettre en application ces plans devraient être renforcées.
 11. Établir un réseau de monitoring efficace immédiatement (couvrant les aspects suivants : socio-économiques, comportementaux et biodiversité).
 12. Assurer une révision périodique des plans de gestion, de leur exécution et de leur impact. Ceci devrait également permettre de répondre aux questions les plus techniques soulevées par l'évaluation.